



octobre 2008

association royale
des architectes de liège

LA GRENOUILLE

Prochaine assemblée générale :

le 07 octobre 2008

CWATUPE

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale le

mardi 7 octobre 2008 à 17.30 heures

qui se tiendra en nos locaux.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 08 avril 2008
- Correspondance et communications
- Divers

Interruption séance.

- Discussion à propos des élections à l'Ordre des architectes.
- Réflexion sur le CWATUPE

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président

COTISATIONS 2008 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 ^{ère} année inscription à l'ordre :	15 €
2 ^{ème} année :	25 €

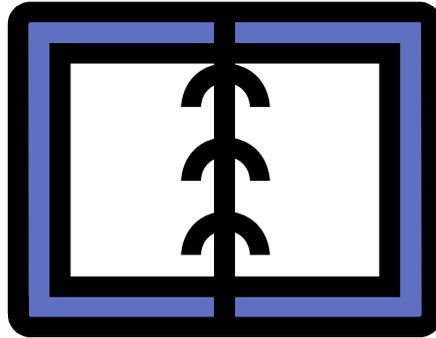
Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2009.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



A VOS AGENDAS !

- X 7 octobre 2008 :** Assemblée générale : Election à l'Ordre / CWATUPE
- X 4 novembre 2008 :** Assemblée générale : BEAL International – Enduits
- X 2 décembre 2008 :** Assemblée générale : INNOTEC-Industrie - Systèmes de colles

Indices

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE LA CONSTRUCTION
JUILLET 2008

Indices des prix à la consommation

	base 2004	base 96	base 88
03/2008	110,42	126,91	155,75
04/2008	110,67	127,19	156,10
05/2008	111,66	128,33	157,50

Indices "Santé"

	base 2004	base 96	base 88
03/2008	109,32	124,37	149,95
04/2008	109,49	124,57	150,19
05/2008	110,20	125,37	151,16

Indice "S"

Valeur de «S» au 1-04-2008 (soumissions **avant** le 11-06-2007)

	A	B	C	D
+ 10 pers.	27,989	27,957	27,393	26,942
- 10 pers.	27,114	27,082	26,518	26,067

Valeur de «S» au 1-04-2008 (soumissions **depuis** le 11-06-2007)

	A	B	C	D
+ 10 pers.	27,848	27,817	27,255	26,806
- 10 pers.	26,981	26,950	26,388	25,939

Indice "I"

	Mars 2008	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008
	7.027	7.214	7.332	sera fixé le 16-07-2008

Indice K1 et K2

	Mars 2008	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008
K1	2.831	2.857	2.934	SERA FIXÉ LE 16-07-2008
K2	2.849	2.886	2.956	

Indice CMK 83 pour 2007 : 161,3
Indice CMK 93 pour 2007 : 121,1
Indice CMK 2003 pour 2007 : 105,7

Indice "ABEX"

Du 01-11-2007	Du 01-05-2008
au 30-04-2008 : 665	au 31-10-2008 : 692

Salaires "Construction" au 01-07-2008

Cat I	Cat IA	Cat II	Cat IIA	Cat III	Cat IV	Sal. Moyen
12,135	12,742	12,937	13,584	13,758	14,606	13,29367

Marchés publics annoncés à partir du 01-01-08

a) pour les marchés conclus avant le 08/08/02	01/04/2008	6,50%
	01/05/2008	6,50%
	01/06/2008	6,50%
b) pour les marchés conclus après le 08/08/02	pour le 1 ^{er} semestre 2008	11,5%
Intérêt légal : depuis le	01/01/2008	7%

ELECTIONS STATUTAIRES

Lors de l'assemblée générale du mois de novembre, il sera procédé aux élections statutaires 2008 afin de renouveler partiellement les comités et commissions suivantes :

- Comité directeur
- Comité juridique
- Chambre d'arbitrage
- Commission des mitoyennetés

Mandats vacants :

- **Comité directeur - 3 mandats vacants**
- **Comité juridique - 3 mandats vacants**
- **Conseil de discipline - 2 mandats vacants**
- **Commission des mitoyennetés - 1 mandat vacant**

Candidatures à adresser au secrétariat

K 45

Dans la nouvelle réglementation concernant le calcul du coefficient d'isolation global d'un bâtiment, les valeurs intrinsèques des matériaux doivent être celles reprises dans la norme ou correspondre à des valeurs couvertes par un agrément technique.

En vue d'aider les Confrères dans leurs recherches, des tableaux ont été insérés sur le site de l'Association.

Ceux-ci reprennent les valeurs officielles prises en considération pour le calcul des procédures d'audit énergétiques de la Région wallonne.

Sans qu'elles aient pu être systématiquement comparées aux valeurs de la norme, on peut raisonnablement penser qu'elles doivent s'en inspirer.

C'est la seule réponse que nous pouvons donner actuellement aux Confrères.

Nous reviendrons à la question dès que possible.

Jean GLAUDE

Ingénieur civil architecte

L'expertise judiciaire : une opportunité

Les experts judiciaires sont débordés et les tribunaux se plaignent d'un manque d'expert, des ingénieurs notamment. Voici donc quelques réflexions sur ce "métier" qui peut être un apport intéressant pour notre profession d'architecte.

1. L'expertise judiciaire par un architecte : pourquoi?

L'architecte aide techniquement le tribunal afin de lui donner un avis technique lui permettant de départager les responsabilités entre :

- 1.1. maître d'ouvrage, architecte, ingénieur, entrepreneurs
- 1.2. deux voisins
- 1.3. riverains se plaignant de fissures après la remise en état d'une route
- 1.4. Affaissement sur des puits de phosphate, problèmes de fondations ou d'humidité
- 1.5. maître d'ouvrage et entrepreneurs seuls
- 1.6. Arbitrer un revenu cadastral une expropriation, un loyer commercial, etc.

2. Les principes d'une mission d'expertise :

- 2.1. La contradiction totale de tous les constats, relevés, rapports, compte rendus, etc., mais on peut demander aux parties, par exemple, de faire seul le relevé des lieux, sans avoir 4 personnes dans le chemin qui vont nous distraire.
- 2.2. Le respect des délais, impératif dans la nouvelle loi, mais aucune sanction n'est prévue. Toutefois, en cas de retard pour la libération des lieux, rien n'empêche un demandeur en expertise de réclamer à l'expert des dommages et intérêts (!).
- 2.3. Avoir une vue technique objective et motivée du litige.
- 2.4. Faire le plus vite possible le constat ou l'état des lieux, avec photos en couleur, pour pouvoir libérer rapidement les lieux.
- 2.5. Tenter de concilier les parties.

3. Les qualités de l'expert judiciaire :

- 3.1. Avoir 10 ans d'expérience, de bureau et de chantier, me paraît un minimum
- 3.2. Être modeste
- 3.3. Être à l'écoute
- 3.4. La curiosité
- 3.5. La patience
- 3.6. L'autorité
- 3.7. Ne manifester des doutes que si vous en avez réellement. Dans ce cas, il vaut mieux demander le concours d'un tiers plus qualifié (ou un sapiteur)
- 3.8. L'organisation du bureau pour prendre les convenances, convoquer, tenir l'échéancier, la comptabilité dont vous devrez rendre compte au fur et à mesure de l'expertise.

4. En pratique :

- 4.1. Choisir un expert architecte ou ingénieur comme parrain et l'accompagner dans 2 ou 3 expertises différentes. Cet expert pourra vous recommander auprès du Tribunal.
- 4.2. Suivre une formation du CEAB (Commission des Experts Architectes de Belgique) et en devenir membre pour être inscrit sur les listes d'experts déposées auprès des tribunaux
- 4.3. S'inscrire auprès d'un tribunal et des justices de Paix près de chez vous.

- 4.4. Se tenir au courant des normes et règlements urbanistique, thermique, acoustique, etc.
- 4.5. Continuer à suivre des formations de remise à niveau
- 4.6. S'abonner au CSTC sur leur site internet pour télécharger les revues, N.I.T., etc.

Fait le 9/09/2008, par Jean GLAUDE, ingénieur civil architecte.

Découvrez mon site INTERNET : <http://homepage.mac.com/jeanglaude>

Trouveriez-vous utile...

de mieux comprendre et communiquer plus efficacement avec :

- vos clients,**
- vos clients potentiels,**
- tous les intervenants sur chantiers,**
- les administrations,**
- vos collaborateurs... ?**

L'architecte a sans doute le métier le plus complet (complexe) qui soit :

il lui faut allier créativité, maîtrise technique sans failles, sens des responsabilités, sens du leadership, sans compter la capacité de gérer les problèmes administratifs.

A toutes ces qualités requises s'ajoute pour l'architecte la nécessité d'être essentiellement **une personne de communication**, mais :

- 50% des gens n'ont pas la même **vision de la communication** que nous ;
notre comportement peut les énerver et nous pouvons être énervés par le leur.
- 50% des gens (en partie les mêmes, en partie des autres, il n'y a pas de corrélation) ne **perçoivent** pas les choses de la même manière que nous ;
nos explications ne sont pas vraiment claires pour eux et ils ont du mal à les retenir.
- 30% des gens du même sexe que nous et 70% de l'autre sexe ne basent pas leurs **décisions** sur les mêmes critères que nous.
- Enfin, et indépendamment de leur façon de communiquer, de voir les choses ou de baser leurs décisions, 50% des gens ne **s'organisent** pas du tout comme nous,
et cela peut être très irritant.

Si on fait le calcul (4 dimensions, 2 possibilités par dimension), il y a une seule chance sur seize pour nous rencontrer des personnes qui fonctionnent d'une manière vraiment très proche de la nôtre.

Le psychologue suisse Carl Jung a identifié et mené une étude approfondie sur ces manières différentes de fonctionner de l'être humain, sans porter de jugement de valeur : aucune des préférences dans les quatre dimensions n'est en soi supérieure ou inférieure aux autres.

Deux américaines, Isabel Myers et Katharine Briggs, ont rendu les recherches de Jung utilisables en entreprises et ont fait valider leur méthode par les universités américaines ; elles l'ont baptisée **MBTI** (Myers Briggs Type Indicator)

Cette approche peut certainement aider à comprendre notre propre comportement et, par là, celui des autres, en rationalisant toute une série de données qui semblent de prime abord faire partie de l'intuitif. De plus, elle s'inscrit dans une dynamique : nous progressons naturellement, mais nous pouvons accélérer le processus.

En **une journée de formation interactive**, il est possible d'acquérir définitivement les clés qui vont permettre de décoder ces critères. Les résultats sont surprenants ! Nous comprenons mieux pourquoi certaines choses sont faciles pour nous et difficiles pour d'autres et vice versa. Nous voyons comment aborder ceux qui nous « énervent » car nous identifions mieux leurs schémas de pensée.

Tout cela est extrêmement positif car aucun jugement de valeur n'est porté sur les différents types de fonctionnement et les antagonismes apparents peuvent se transformer en complémentarités.

Le comité directeur souhaite savoir si des Confrères sont intéressés par la proposition de formation qui pourrait être organisée dans un avenir proche.

Le coût est couvert par les chèques formations.

En cas d'intérêt, nous demandons aux membres de se manifester au secrétariat.

Si un nombre suffisant de réactions est enregistré, nous vous fournirons de plus amples informations sur cette organisation.

Le comité directeur.

Intempéries

Nous reproduisons ci-après les observations climatologiques relatives au mois de **mai 2008** publiées par l'Institut Météorologique de Belgique.

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE LA CONSTRUCTION
JUILLET 2008

Ces observations reprennent en :

T : les températures à 7h00 sous abri à 1.5 m. au-dessus d'un sol gazonné. **H** : durée totale, en heures et dixièmes, des épisodes pluvieux survenus entre 7h00 et 17h00 (uniquement si supérieure à 2h00).

Nous attirons toutefois votre attention sur l'article 28§ 1. 2° de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant le cahier général des charges des marchés publics, qui stipule que «les jours pendant lesquels le travail a, par suite d'intempéries ou de leurs conséquences, été rendu impossible pendant quatre heures au moins, ne sont pas comptés comme jour ouvrable».

MAI 2008

JOUR	ZAVENTEM		BEAUVECHAIN		CHIÈVRES		GOSSELIES		FLORENNES		ST-HUBERT		BIERSET		SPA		ELSENBORN	
	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H
1	6	-	7	•	7	•	6	-	6	-	4	2,7	6	-	4	-	4	•
2	6	-	7	•	7	•	7	-	7	-	5	-	7	-	5	-	5	•
3	5	-	9	•	5	•	8	-	6	-	7	-	8	-	8	-	0	•
4	8	-	9	•	8	•	11	-	10	•	8	-	12	-	10	-	5	•
5	8	-	10	•	7	•	10	-	9	-	7	-	12	-	9	-	5	•
6	9	-	10	•	9	•	10	-	10	-	8	-	12	-	11	-	8	•
7	12	-	13	•	10	•	12	-	11	-	10	-	14	-	13	-	5	•
8	12	-	12	•	11	•	12	-	11	-	11	-	13	-	11	-	7	•
9	12	-	14	•	10	•	13	-	11	-	12	-	14	-	13	-	8	•
10	13	-	14	•	13	•	12	-	13	-	11	-	16	-	13	-	12	•
11	11	-	14	•	10	•	14	-	13	-	11	-	15	-	13	-	8	•
12	11	-	13	•	11	•	12	-	13	-	10	-	13	-	14	-	9	•
13	12	-	14	•	11	•	13	-	14	-	12	-	14	-	15	-	7	•
14	15	-	14	•	14	•	13	-	12	-	13	-	13	-	14	-	8	•
15	13	-	14	•	14	•	14	-	12	-	11	-	14	-	12	-	9	•
16	14	-	14	•	13	•	13	-	11	-	10	-	13	-	11	-	11	•
17	13	-	13	•	13	•	11	-	12	3,2	10	-	13	-	12	-	11	•
18	9	-	8	•	9	•	8	-	8	-	8	-	8	-	7	-	7	•
19	6	-	6	•	6	•	6	-	6	-	5	-	6	-	5	-	5	•
20	5	-	6	•	5	•	5	-	5	-	5	-	6	-	4	-	4	•
21	6	-	7	•	6	•	7	-	6	-	6	-	8	-	9	-	3	•
22	11	-	12	•	11	•	12	-	11	-	8	-	12	-	11	-	7	•
23	12	-	14	•	12	•	13	-	12	-	9	-	13	-	12	-	9	•
24	11	-	11	•	12	•	11	-	11	-	11	-	12	-	11	-	8	•
25	14	-	14	•	15	•	14	-	14	-	12	-	15	-	13	-	13	•
26	14	-	15	•	15	•	16	-	15	-	15	-	16	-	15	-	14	•
27	16	-	16	•	15	•	16	-	14	4,6	13	-	16	-	15	-	15	•
28	16	-	17	•	16	•	16	-	16	-	16	-	17	-	17	-	17	•
29	15	-	15	•	14	•	15	-	14	-	12	-	15	-	14	-	14	•
30	14	-	14	•	12	•	13	-	13	-	13	-	15	-	14	-	13	•
31	13	-	13	•	11	•	12	-	12	-	11	-	13	-	12	-	12	•